REGLEMENT PARTICULIER DU «5ème TOURNOI BUGATTI NIGHT FEVER »
23 avril 2027
GYMNASE ARBOGAST
1 rue Mattfeld, 67190 Mutzig

Article 1

Le Tournoi fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la FFBaD sous le numéro de dossier 2600080 et se déroulera selon le règlement de la Fédération Française de Badminton (FFBAD). Le présent règlement complète le règlement général des compétitions.
Le tournoi se déroulera sous Badnet.

Article 2

Tout joueur inscrit accepte le présent règlement sans réserve. Tout joueur participant à la compétition ne respectant pas le règlement est susceptible de faire l'objet de pénalités sportives ou de poursuites disciplinaires.

Article 3

Le tournoi est ouvert aux joueurs masculins et féminins de minimes à séniors, licenciés à la FFBAD ne faisant pas l'objet de sanctions disciplinaires s'opposant à la participation à une rencontre et aux joueurs étrangers classés de NC à R4.

Article 4

Le tournoi est placé sous l'autorité du juge-arbitre M. Jean François FERTINEL et du responsable GEO Hélène BEYER.

Article 5

Le tournoi se déroulera le 24 février à partir de 18h30, **gymnase Arbogast 1 rue Mattfeld, 67190 Mutzig**

Article 6

La discipline proposée est le double homme et double dame. Les tableaux se composent de poules uniques de 4. Le nombre de paires est limitées à 40 inscrites. Toutes paires non retenues dans un tableau le jour du tirage au sort, constitueront une liste d'attente en vue de pourvoir aux éventuels forfaits. Le montant de l'inscription est de 14€. Les participants doivent s'inscrire sur Badnet. Le début des inscriptions est fixé au 23 février 2027 à 08h00. La date limite d'inscription est fixée au 14 avril 2027 à minuit**.** Les séries seront établies en fonction du CPPH paires au 08 avril 2027, avec un tirage au sort le 17 avirl 2027. **Le paiement s'effectuera uniquement sur BADNET.**

Une petite buvette avec restauration sera également présente sur place.

Article 7

En application de la réglementation en vigueur, chaque participant mineur doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés tout au long de la compétition, entre autres au moment du pointage des présents.

Article 8

Les organisateurs en accord avec le JA, se réservent le droit de modifier les poules, et de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne organisation et au bon déroulement du tournoi.

Article 9

Les volants seront à la charge des joueurs. En cas de litige, les volants choisis seront les volants RSL TOURNEY 3 (en vente à la table de marque)

Article 10

Le temps de préparation est fixé à 3 minutes à la fin de l'annonce du match, test des volants compris. Lorsqu'un match est appelé, le joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le juge-arbitre de la compétition.

Article 11.

Les horaires et l'ordre des matchs sont affichés à titre indicatif et pourront être modifiés par décision du juge-arbitre pour le bon déroulement de la compétition. Un joueur s'absentant pendant le tournoi devra le signaler à la table de marque et au juge-arbitre sous peine d'être disqualifié s'il ne se présente pas à l'appel de son match.

Article 12

Le temps de repos minimum entre deux matchs est de 20 minutes temps d'échauffement compris. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés. Le temps de repos débute dès la fin d'un match précédent et se termine au début du match suivant.

Article 13

Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBAD est exigée sur les terrains.

Article 14

Tout volant touchant les structures fixes sera annoncé « faute » au service comme en jeu.

Article 15

Les matchs se joueront en deux sets gagnants de 15 points et seront auto-arbitrés. Le coaching permanent n'est pas autorisé. Le temps de pause pendant et entre les sets devront respecter les principes des Règles officielles du Badminton. Au vu de la structuration de la salle, les accompagnants pourront être sur le plateau sportif du moment qu'ils ne gênent pas le bon déroulement de la compétition, cet aspect sera laissé à l'appréciation du juge-arbitre de la compétition.

Article 16

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou perte de matériel, d'incident ou d'accident en dehors des matchs. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. En cas de traitement médical, le jour du tournoi, merci de présenter l'ordonnance au juge arbitre, pour justificatif en cas de contrôle anti-dopage inopiné.

Article 17

En cas de forfait après la date du tirage au sort, les remplacements s'effectueront conformément aux dispositions de l'article 3.2.5 du RGC. En cas de forfait d'un joueur/joueuse, il/elle pourra être remplacé par un joueur/joueuse au tournoi figurant sur la liste d'attente et permettant le respect des séries.

Tout forfait ou abandon après le tirage au sort doit être notifié au plus vite auprès des organisateurs et du JA. Tout forfait après la date du tirage au sort devra être justifié dans les 5 jours suivant le tournoi par un envoi de mail à la ligue Grand Est. Merci de préciser lors de votre envoi le nom et le tableau pour lequel vous êtes forfait.

Le BADMOC vous souhaite un très bon tournoi